

A Blois, le 22 juin 2018

UNE HONTE : LE RAPPORT DE LA CASSE

« *La DGFIP 10 ans après la fusion : une transformation à accélérer* » est la dernière production de la Cour des Comptes nous concernant, rendue public le 20 juin.

Nous attendions les propositions du Comité Action Publique 2022 dont la publication est reportée sine die par le gouvernement dans la crainte des réactions des fonctionnaires, c'est en fait la Cour des Comptes, téléguidée par le pouvoir politique en place, qui remet un brûlot sur notre administration fiscale, disponible pour tous.

Elle déplore qu'aucune revue des missions de la DGFIP n'ait eu lieu depuis la création de notre direction. La DGFIP est l'administration qui s'est le plus réformée (réorganisations incessantes, regroupement des missions et des implantations) et a contribué proportionnellement bien au-delà de ses moyens à la réduction du coût budgétaire de la Fonction publique (plus de 38000 postes soit plus de 25 % de ses effectifs depuis 2002). Or, les auditeurs de la Cour des Comptes font preuve d'un manque totale de discernement et ont plus été occupés à récolter les informations sur les administrations fiscales de pays ultralibéraux, présentées comme des modèles (qui ont externalisé des pans entiers de la mission publique à des agences privées et ont su « *décourager le contact physique traditionnel* ») qu'à se concentrer sur les travaux déjà menés dans notre administration (réorganisations, lignes directrices, ASR). Tous les efforts fournis par la DGFIP sont considérés comme trop « modestes » en raison du « climat social ».

Les rédacteurs du rapport utilisent des raccourcis, des approximations, des omissions entièrement à charge qui désignent les agents et dirigeants de la DGFIP coupables de « rigidités » et incapables de changements. Plutôt que de continuer à recruter de nouveaux agents (malgré les suppressions d'emplois et les milliers de postes restés vacants), la Cour aurait préféré que la DGFIP emploie ses moyens à accélérer sa transformation numérique via son budget informatique, car elle permet d'augmenter les « économies d'échelle », entendez les suppressions de postes qui forment bien l'unique préoccupation de la Cour.

Dans un inventaire à la Prévert, la Cour propose rien de moins que :

- le transfert de la mission topographique du cadastre à l'IGN
- la fermeture des « petites » trésoreries (ayant moins de 5 ou 10 agents selon que vous lisez le rapport ou sa synthèse) soit 1600 trésoreries (67 % en nombre)
- la suppression des 354 SPF pour n'en faire qu'un d'ici trois ans grâce à la concentration nationale des bases . La Cour le justifie par la « *forte dégradation de la qualité du service rendu* » ces dernières années, sans évoquer bien évidemment les suppressions d'emplois massives dans ces services
- la fin des délégations interrégionales et la mise au régime sec pour les DDFIP
- la « *très forte réduction* » des 501 SIE, où l'accueil physique est « *quasi inexistant* » (ben oui la télétransmission ça marche tout seul !).

- l'abandon de la « stratégie multicanal » (accueil physique et téléphonique et numérique) dans la relation avec les particuliers qui devrait désormais se résumer à une simple relation numérique car le multicanal impose le « *maintien d'un réseau dense d'implantations locales* » que la Cour entend faire exploser. L'utilisateur devra y être « contraint », son avis n'a aucune importance

Pourquoi faut-il tout fermer ou concentrer pour la Cour des Comptes :

- notre administration a été et reste incapable de réflexion ! (p. 19)
- l'absentéisme et les congés interdisent l'existence même des petites trésoreries (p. 67)
- la rigidité de nos règles de gestion (mobilité, carrière) est un frein au service. La Cour applaudit leur récente casse par la DG et demande la continuation de leur « assouplissement » (mobilité contrainte et suppression de la règle de l'ancienneté administrative notamment) sans contreparties pour les agents ! Le dialogue social serait largement transféré au niveau local, sans règles claires définies et vérifiées au niveau national !
- notre informatique est désuète et a accumulé une « dette technique », terme inventé par la Cour

Comment seront remplacées les trésoreries ? Nos Yaka Faukon de la Cour proposent l'externalisation du conseil financier à la Banque Postale et le conseil des investissements à la Caisse des Dépôts. Les élus piloteront avec les notes de conjoncture économique de la Banque de France. La Cour des Comptes indique son souhait d'un modèle d' « *autonomie comptable* » des collectivités territoriales.

Nous dénonçons ce rapport à charge qui n'a aucun lien ni avec notre travail ni avec nos missions et ne voit les agents que comme des emplois à supprimer, rétifs aux changements et à la mobilité

Cette accumulation de contre-vérités fait le terreau des anti-impôts, anti-fonctionnaires et anti-Etat !

L'accueil enthousiaste de ce rapport par le Ministre du Budget augure un avenir sombre et morose pour la DGFIP

Nous ne laisserons pas faire et avec un tel rapport preuve d'une absence d'indépendance et de mauvaise foi évidente, c'est la Cour des Comptes qu'il faut fermer de suite !